2017-2018

**Entente sur le développement de la main‑d’œuvre**

**Rapport annuel du Manitoba**



**Table des matières**

[**Entente Canada-Manitoba sur le développement de la main‑d’œuvre** 3](#_Toc46404221)

[**Entente Canada-Manitoba sur le Fonds pour l’emploi** 3](#_Toc46404222)

[**Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées** 5](#_Toc46404223)

[**Résultats des indicateurs de performance** 8](#_Toc46404224)

[**Dépenses** 9](#_Toc46404225)

[**Conclusion** 10](#_Toc46404226)

# **Entente Canada-Manitoba sur le développement de la main‑d’œuvre**

En mars 2018, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba ont conclu une nouvelle entente sur le développement de la main-d’œuvre. L’Entente sur le développement de la main-d’œuvre a consolidé et remplacé l’ancienne Entente Canada-Manitoba sur le Fonds pour l’emploi et l’Entente Canada-Manitoba sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

L’Entente Canada-Manitoba sur le développement de la main-d’œuvre assurera un soutien au développement du marché du travail du Manitoba et aidera les Canadiens et Canadiennes à décrocher un emploi durable en simplifiant les processus et l’accès aux services et en offrant une plus grande souplesse pour permettre au Manitoba de concevoir et d’offrir des programmes qui répondent aux besoins uniques de sa clientèle et de son marché du travail. L’Entente sur le développement de la main-d’œuvre permettra au Manitoba d’améliorer ses programmes et ses services de développement de la main-d’œuvre en vue de soutenir des chercheurs d’emploi du Manitoba aux profils variés, notamment les personnes qui sont éloignées du marché du travail, ainsi que les travailleurs et les employeurs actuels, en mettant l’accent sur l’innovation, la mesure du rendement et la communication des résultats.

Le présent rapport annuel du Manitoba fournit une description des programmes et des services financés dans le cadre de l’Entente sur le développement de la main-d’œuvre, de l’Entente Canada-Manitoba sur le fonds pour l’emploi et de l’Entente Canada-Manitoba sur le marché du travail visant les personnes handicapées au cours de l’exercice financier 2017‑2018. Dans le cadre de la transition du Manitoba vers la nouvelle Entente sur le développement de la main-d’œuvre, les rapports sur les résultats seront présentés en fonction des indicateurs recueillis précédemment dans le cadre de l’Entente Canada-Manitoba sur le fonds pour l’emploi et de l’Entente Canada-Manitoba sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

# **Entente Canada-Manitoba sur le Fonds pour l’emploi**

Les programmes suivants de l’ancienne Entente Canada-Manitoba sur le fonds pour l’emploi ont été financés dans le cadre de l’Entente sur le développement de la main-d’œuvre en 2017‑2018. Au total, 14 109 personnes ont reçu un soutien du Fonds pour l’emploi Canada-Manitoba en 2017‑2018.

**Subvention canadienne pour l’emploi – Manitoba :** Programme de soutien à la formation axé sur les employeurs, qui aide ces derniers à obtenir de la main-d’œuvre qualifiée afin de répondre à leurs besoins et qui aide les Manitobains et Manitobaines à acquérir les compétences nécessaires pour occuper les emplois disponibles.

**Services d’emploi direct :** Offrent aux particuliers des services de conseils en matière d’emploi, d’élaboration d’un plan d’emploi, d’évaluation, d’aide à la recherche d’emploi, d’autopromotion, d’orientation et de placement, ainsi que des ateliers sous forme de modules, pour améliorer leurs perspectives d’emploi à long terme et les aider à acquérir des compétences relatives à l’employabilité.

**Partenariats pour l’emploi :** Programme de soutien à la formation qui aide les employeurs à obtenir de la main-d’œuvre qualifiée afin de répondre à leurs besoins et qui aide les Manitobains et Manitobaines à acquérir les compétences nécessaires pour occuper les emplois disponibles.

**Partenariats avec les intervenants du marché du travail :** Partenariats qui aident les organismes, les associations d’industries et les employeurs à résoudre les problèmes de développement du marché du travail, de développement de la main-d’œuvre et d’adaptation de la main-d’œuvre.

**Travail indépendant :** Aide les personnes à trouver une possibilité de travail indépendant au moyen de conseils sur les affaires, d’aide à la planification, d’encadrement et d’un soutien financier.

**Développement des compétences :** Fournit un soutien financier aux particuliers pour les aider à assumer le coût de leur participation à une formation de perfectionnement ou à une formation professionnelle.

**Subvention salariale :** Soutien visant à aider les personnes à se faire connaître et à aider les employeurs à payer le coût de la formation en cours d’emploi.

Des approches novatrices aident les nouveaux arrivants, comme Amina, à trouver des possibilités d’emploi.

Amina est arrivée de Somalie en tant que réfugiée au Canada. En mai 2017, elle a été acceptée comme participante dans le cadre de l’Initiative de développement de l’emploi pour les réfugiés. Après huit semaines de formation en vue d’acquérir les compétences de base nécessaires à l’exercice d’une profession et des notions d’anglais pour fonctionner en milieu de travail, Amina a commencé une formation technique en cours d’emploi de quatre semaines. Elle a été embauchée par une petite entreprise située dans une région rurale du Manitoba et a décidé de quitter Winnipeg pour s’y installer. Peu après le début de son nouvel emploi, les membres de sa famille se sont également fait offrir des emplois par son employeur. La famille d’Amina a récemment signé un bail de location-achat d’une maison de trois chambres à coucher, et deux membres de sa famille ont cessé de recevoir de l’aide à l’emploi et au revenu.

# **Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées**

Les programmes suivants de l’ancienne Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées ont été financés dans le cadre de l’Entente sur le développement de la main-d’œuvre en 2017‑2018.

**Programme communautaire de santé mentale :** Fournit des services aux adultes ayant une maladie mentale aiguë ou une maladie mentale grave et persistante, ainsi qu’aux personnes âgées ayant des problèmes de santé mentale. La prestation des services liés à l’emploi est effectuée par des travailleurs des services communautaires de santé mentale, des responsables de la gestion de cas intensive, des conseillers en emploi, des surveillants en santé mentale et des équipes pluridisciplinaires du Programme de suivi intensif dans la communauté. En 2017‑2018, le Programme communautaire de santé mentale a fourni des services liés à l’emploi à 1 056 personnes.

**Prestations d’aide à l’emploi et au revenu :** Offrent un soutien financier aux participants du Programme d’aide à l’emploi et au revenu inscrits dans la catégorie des personnes handicapées et qui font du bénévolat, pour les aider à assumer les coûts liés au bénévolat. Des prestations additionnelles sont également versées aux participants handicapés qui travaillent afin de les aider à assumer les frais d’habillement et de transport liés à leur emploi, et d’encourager et d’appuyer leur intégration à la population active. En 2017-2018, 3 491 participants ont reçu des prestations additionnelles liées à un travail rémunéré ou bénévole.

**L’Aide à l’employabilité des personnes handicapées1:** Aide les adultes handicapés à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver en leur fournissant des évaluations professionnelles, des conseils, des services de gestion de cas, de planification professionnelle et de placement, de la formation, des activités de perfectionnement et des services de soutien. Le fonds de formation personnalisée de l’Aide à l’employabilité des personnes handicapées peut être sollicité pour financer une formation scolaire et professionnelle, ainsi que diverses aides liées aux incapacités, notamment des dispositifs d’adaptation, des services de tutorat, d’interprétation en langue des signes ou de transport, et des subventions salariales. En 2017‑2018, 3 875 personnes ont reçu des services par l’intermédiaire de l’Aide à l’employabilité des personnes handicapées.

1 Le Programme emploi*Habiletés* est devenu le Programme d’aide à l’employabilité des personnes handicapées en 2018‑2019.

**Projets d’emploi pour personnes handicapées :** Des contrats sont établis avec des organismes communautaires afin d’aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Les soutiens et les services fournis par chaque programme ou organisme peuvent comprendre l’élaboration d’un plan d’emploi, des conseils en matière d’emploi, des services d’évaluation, la présentation d’information sur le marché du travail et sur les occasions d’éducation et de formation, l’aide visant la rédaction du curriculum vitæ et la recherche d’emploi, les clubs de recherche d’emploi et les services de présentation et de placement. En 2017‑2018, 248 personnes ont reçu des services d’emploi.

**Fonds emploi*Habiletés* :** Appuie des partenariats pour l’emploi novateurs qui visent à aider les personnes handicapées demeurant dans les régions rurales et du Nord à trouver un emploi durable et à le conserver. Le financement permet de combler les écarts de service qui existent entre les régions rurales et les régions urbaines et d’accroître la coopération entre les employeurs potentiels et d’autres intervenants communautaires. En 2017‑2018, le Fonds emploi*Habiletés* a fourni des services à 18 personnes.

**L’équipe emploi*Habiletés* :** Équipe qui aide les personnes handicapées inscrites au Programme d’aide à l’emploi et au revenu à accéder au marché du travail en recensant celles qui sont intéressées par un emploi, en évaluant leurs besoins d’emploi, en promouvant leurs aptitudes à l’emploi et en leur fournissant des aides et des services liés à l’emploi. Depuis janvier 2018, l’équipe emploi*Habiletés*  fournit également des services et du soutien aux participants au Programme d’aide à l’emploi et au revenu qui doivent composer avec des obstacles médicaux à l’emploi. En 2017‑2018, l’équipe emploi*Habiletés* a aidé 187 personnes.

**Service de réadaptation et de rétablissement :** Le service de réadaptation et de rétablissement est un programme de l’Association canadienne pour la santé mentale (Manitoba et Winnipeg), qui aide les personnes ayant un problème de santé mentale à choisir, à obtenir et à conserver un emploi au moyen de conseils en matière d’emploi, d’un soutien visant le développement des compétences, d’une formation préalable au travail, de services d’emploi assisté, d’aide à la transition de l’école au travail et d’intervention en cas de crise professionnelle. En 2017‑2018, le Service de réadaptation et de rétablissement a fourni des services à 81 personnes.

**Centre de santé mentale de Selkirk :** Le Centre de santé mentale de Selkirk est un établissement de soins de santé provincial. Le programme de réadaptation professionnelle du Centre offre aux participants de l’expérience professionnelle dans divers postes de travail du Centre et auprès d’employeurs communautaires afin de développer des compétences de travail qui augmentent l’employabilité. Le programme offre également des occasions de formation dans des tâches précises et permet aux participants de maintenir leurs compétences professionnelles dans un milieu structuré. En 2017‑2018, le Centre de santé mentale de Selkirk a fourni des services d’emploi à 150 personnes.

**Supported Employment Program (programme de soutien en milieu de travail) :** Il s’agit d’un programme qui aide les organismes communautaires sans but lucratif à assurer la conception et la prestation d’activités de soutien en milieu de travail. L’accent est mis sur les compétences préalables à l’emploi, ainsi que sur l’offres d’expériences de travail supervisées et le placement, avec pour objectif l’embauche des participants. Les services visent à améliorer l’employabilité générale des participants, à les préparer à une formation ultérieure ou à la recherche d’un emploi, ou à mener directement à l’obtention d’un emploi. En 2017‑2018, le programme de soutien en milieu de travail a fourni des services à 1 238 personnes.

**Programmes d’emploi destinés aux personnes handicapées**

L’Aide à l’employabilité des personnes handicapées offre une vaste gamme de services axés sur l’emploi pour aider les adultes handicapés à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. En 2017‑2018, l’Aide à l’employabilité des personnes handicapées a fourni des services axés sur l’emploi à 3 875 personnes.

En 2017‑2018, les organismes de services d’emploi assisté ont fourni du soutien et des services à 1 238 personnes, dont 829 ont obtenu un emploi. Parmi ces 829 personnes, 575 ont obtenu un emploi qui répondait à la définition du programme de soutien en milieu de travail (un emploi d’au moins 15 heures par semaine rémunéré au salaire minimum ou à un salaire plus élevé, pendant au moins trois mois consécutifs).

# **Résultats des indicateurs de performance**

**24 502**

**participants ont reçu de l’aide pour atteindre leurs objectifs d’emploi et de carrière**

**L’Entente sur le développement de la main-d’œuvre aide des chercheurs d’emploi du Manitoba aux profils variés.**

* 46 % sont des femmes.
* 12 % sont des Autochtones.
* 7 % sont de nouveaux immigrants.
* 44 % sont des jeunes.
* 42 % ont fait des études secondaires ou moins

**4 235**

**titres de compétence ou certificats obtenus**

Données issues d’une déclaration volontaire

**Les participants reçoivent une aide pour développer des compétences utiles sur le marché du travail.**

* Le type de compétences varie selon laature des programmes.
* Les participants qui ont reçu une aide dans le cadre du Fonds pour l’emploi et les personnes handicapées ont été plus susceptibles de suivre une formation scolaire que ceux d’autres programmes.



**Les participants trouvent des emplois et les conservent.**

* Les taux d’emploi varient selon la nature des programmes, étant donné les différences entre les besoins des clients et la connexion avec les employeurs.
* Les emplois sont maintenus dans le temps.

Formation exclusive – propre à une entreprise ou à un lieu de travail

**52 %**

**occupent un emploi dans les trois mois suivant la fin du programme**

# **Dépenses**

Les tableaux suivants contiennent des renseignements sur les dépenses relatives aux programmes et aux services fournis dans le cadre de l’Entente sur le développement de la main-d’œuvre, du Fonds canadien pour l’emploi et de l’Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées pendant l’exercice 2017‑2018.

|  |  |
| --- | --- |
| **Programmes et services fournis dans le cadre de l’Entente sur le développement de la main-d’œuvre** | |
| Subvention canadienne pour l’emploi – Manitoba | 4 859 649,00 $ |
| Services d’emploi direct | 94 287,17 $ |
| Partenariats pour l’emploi | 3 635 712,18 $ |
| Partenariats avec les intervenants du marché du travail | 1 622 319,00 $ |
| Aide au travail indépendant | 222 378,00 $ |
| Développement des compétences | 9 338 418,92 $ |
| Subvention salariale | 258 401,21 $ |
| **Total** | **20 031 165,48 $** |

Remarque : Le tableau ci-dessus ne comprend pas les dépenses d’administration et de prestation des programmes pour les personnes handicapées.

|  |  |
| --- | --- |
| **Programmes et services pour les personnes handicapées fournis dans le cadre de l’Entente sur le développement de la main-d’œuvre** | |
| Programme communautaire de santé mentale | 9 677 847,69 $ |
| Prestations d’aide à l’emploi et au revenu | 1 379 029,83 $ |
| Aide à l’employabilité des personnes handicapées | 7 019 857,37 $ |
| Fonds emploi*Habiletés* | 50 000,00 $ |
| Équipe emploiHabiletés | 240 463,31 $ |
| Service de réadaptation et de rétablissement | 732 394,20 $ |
| Centre de santé mentale de Selkirk | 2 011 078,03 $ |
| Supported Employment Program | 1 888 994,98 $ |
| Services d’emploi et de formation professionnelle | 905 987,39 $ |
| **Total** | **23 905 652,80 $** |

Remarque : L’Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées était un accord de partage des coûts entre le Canada et le Manitoba visant à fournir des programmes et des services qui améliorent la participation des personnes handicapées à l’économie. Le Canada et le Manitoba se partagent les dépenses relatives à la prestation des programmes et des services admissibles.

**Remarques sur les résultats des indicateurs de performance :**

Remarque : Comme l’Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) ne comptabilise pas le nombre d’autochtones et de nouveaux immigrants, les pourcentages indiqués de nouveaux immigrants et d’autochtones qui participent à des programmes dans le cadre de l’Entente sur le développement de la main-d’œuvre ne représentent pas le total des autochtones et des nouveaux immigrants ayant reçu des services.

Remarque : Dans le cas des programmes qui appuient l’éducation et la formation, les personnes qui y participent peuvent obtenir plus d’un titre de compétence ou certificat à la suite des interventions, et elles peuvent être comptées plus d’une fois. Certains programmes communiquent les résultats d’éducation et de formation uniquement après la fermeture des dossiers. Les chiffres ci-dessus ne représentent pas le nombre total de participants ayant reçu des services.

Remarque : Trois mois après la fin d’une intervention, la situation d’emploi après l’intervention est obtenue au moyen d’une déclaration volontaire ou dans le cadre du processus de clôture de la gestion du dossier. Les personnes peuvent avoir plus d’un dossier en cours par année ou participer à plus d’un programme et, par conséquent, peuvent avoir plus d’une situation d’emploi après leur participation. Les chiffres ci-dessus ne représentent pas le nombre total de participants ayant reçu des services.

# **Conclusion**

Le Canada et le Manitoba sont déterminés à travailler ensemble en vue de créer une main-d’œuvre hautement qualifiée, capable de s’adapter et inclusive. L’Entente sur le développement de la main-d’œuvre appuie les priorités du Canada et du Manitoba en matière de conception et de prestation de programmes qui répondent aux besoins courants et en constante évolution du marché du travail du Manitoba et qui aident les personnes à obtenir un emploi durable.

Le Manitoba continuera de collaborer avec le Canada pour soutenir l’amélioration et l’innovation continues des programmes d’emploi et de formation professionnelle.